

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de l'association dissoute:
**Association Dalle, Rachline et Berestycki, en li-
quidation, Cologny GE**
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale ordi-
naire
3.

Date de la décision: 13.12.2005
4.

Echéance de préavis des créances: **23.02.2006**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Franciane
Maure, liquidatrice, c/o Etude Necker, Christ, Gregorc & de
Candolle, rue Toepffer 5, case postale 499, 1211 Genève 12
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers
de l'association dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: L'association a l'intention de procéder à une
répartition anticipée de l'actif dans les conditions prévues à
l'art. 745, al. 3 CO.

Mes Hugues Renaud et Valérie Marti, Notaires
1211 Genève 12

(03206040)